

Dernière mise à jour du document : 25 février 2022

Accompagnement juridique et social dans les problèmes d'argent

Formation secteur social & sanitaire

Public et prérequis :

- Travailleurs sociaux : AS, CESF, MJPM...
- Juristes d'associations et de MJD
- Conseillers du travail
- Médiateurs
- RRH
- Tous professionnels confrontés aux problèmes juridiques des particuliers

- Prérequis : aucun

Support :

Importante documentation en PDF

Pourquoi cette formation ?

Même hors du champ de la pauvreté et du surendettement, les problèmes d'argent touchent d'innombrables personnes : consommateur floué, frais bancaires abusifs, crédit à la consommation, procédures contentieuses, saisies, expulsion locative.... les situations auxquelles les professionnels de l'accompagnement social sont confrontés sont innombrables et nécessitent qu'ils soient outillés pour renseigner ou orienter les personnes concernées, voire intervenir directement lorsqu'il y a urgence. Cette formation permet aussi de s'approprier le vocabulaire technique pour mieux comprendre la portée des documents présentés par l'utilisateur (mise en demeure, assignation, injonction...) et de renforcer la pertinence de ses interventions auprès des tiers (huissiers, avocat, bailleur, banque...).

Objectifs :

L'objectif de la formation est de doter les stagiaires des aptitudes et compétences suivantes :

- Qualifier en droit les problèmes qui exposés.
- Comprendre la portée des actes que peut recevoir une personne confrontée à des problèmes d'argent (assignation, sommation, injonction, commandement, signification, etc.).
- Comprendre les différentes procédures auxquelles les personnes peuvent être confrontées et les accompagner dans leurs démarches (surendettement, expulsion locative, injonction de payer, saisies, litiges avec les banques...)
- intervenir verbalement ou par écrit auprès d'une banque, d'un organisme de crédit, d'un bailleur, d'un huissier, ou de tout interlocuteur du justiciable ou de l'utilisateur, en vous appuyant sur des bases légales et jurisprudentielles (exemple : en cas de saisie du compte bancaire, ce n'est pas seulement un équivalent RSA que peut récupérer le saisi, mais toutes les sommes qui ne sont (en principe !) pas saisissables à la source, comme la fraction non saisissable du salaire et les prestations familiales.

D'un point de vue opérationnel, le stagiaire doit pouvoir utiliser les acquis de la formation dans le processus d'accompagnement, de renseignement et d'orientation d'un particulier confronté à un problème d'argent.

Programme :

Remarque : comme toutes les formations de l'IDP, le séquençage n'est indiqué qu'à titre indicatif. En formation intra, il est possible de s'adapter très finement aux besoins des stagiaires (voir « Analyse fine des besoins des stagiaires » plus loin).

LA DÉFENSE DU CONSOMMATEUR (1 journée)

- Obligation d'information préalable du professionnel
- Les vices du consentement (erreur, dol, violence)
- Les clauses abusives
- Les infractions pénales : tromperie, publicité mensongère, abus d'ignorance et de faiblesse...

LITIGES AVEC LES BANQUES ET LES ORGANISMES DE CRÉDIT (1/2 journée)

- Spécificité du crédit : devoir de conseil et de mise en garde de l'emprunteur par le prêteur, forclusion en matière de crédit à la consommation, susceptible d'éviter le paiement de la dette, y compris dans le cadre d'une procédure de surendettement.
- Contentieux des frais bancaires

LE RECOUVREMENT DE CRÉANCES ET LES SAISIES (1/2 journée)

- Les prescriptions (permet de contester de nombreuses dettes)
- Harcèlement du débiteur
- Étapes d'une procédure (relance, mise en demeure, sommation, procès, commandement, recours, saisie)

- Procédure d'injonction de payer et recours
- Descriptif des principales saisies et recours

LE SURENDETTEMENT ET LE RÉTABLISSEMENT PERSONNEL (1/2 journée)

- La notion de débiteur de bonne foi.
- Procédure de surendettement devant la commission
- Les différentes orientations (plan, moratoire, PRP...)
- Suspension des saisies, des paiements et de l'expulsion
- Rétablissement personnel avec ou sans redressement judiciaire
- Astuces visant à contester certaines dettes.

L'EXPULSION LOCATIVE (1/2 journée)

- Dispositions visant à prévenir l'expulsion
- Déroulement et étapes de la procédure
- Recours du locataire ayant fait l'objet d'un jugement d'expulsion.

Analyse fine des besoins des stagiaires :

Au plus tard deux semaines avant le début de la formation, les stagiaires ou leur employeur ont la possibilité d'adresser des suggestions ou questions à appreciations@idp-formation.com, afin qu'il y soit répondu collectivement.

En outre, dans ce même délai, le programme ci-dessus peut être modifié, affiné ou aménagé en fonction des besoins particuliers des participants. Par exemple, même si la règle juridique s'impose à tous, les priorités peuvent varier : la formation s'adresse-t-elle exclusivement à une catégorie ou à plusieurs catégories de professionnels (service social du personnel, des patients ou de « secteur », service médico-social, service de protection de l'enfance, service de tutelle, etc). Les stagiaires sont-ils plus souvent confrontés à certaines situations plus qu'à d'autres (le surendettement, les expulsions, les litiges bancaires, les saisies...) ?

Durée et coût :

L'ensemble du programme ci-dessus forme un ensemble cohérent visant à acquérir ou mettre à jour des compétences en matière d'accompagnement des usagers confrontés à des problèmes d'argent de différentes natures. Il est conçu pour être traité sur une durée de 21 heures sur 3 jours consécutifs (possibilité de journées non consécutives en Île de France), ou de 18 heures en formation distancielle.

Son coût est alors de 3990 € + frais de mission hors Paris (exonéré de TVA Art. 261-4-4 du CGI)

Cette durée peut être augmentée si le client souhaite ajouter des thématiques, en approfondir certaines ou réaliser des séances de travaux pratiques spécifiques.

Elle peut aussi être réduite si le client souhaite exclure certains volets du programme ci-dessus. Le coût pédagogique est alors fixé ainsi : **1 jour : 1690 €** **2 jours : 2690 €.**

Dégressif pour plusieurs sessions : nous contacter.

Inclus : Support de formation (PDF) et accès à la plateforme numérique de l'IDP permettant de réaliser des exercices notés en ligne, aux fins de réviser et/ou d'évaluer les acquis de la formation.

Frais de mission en sus hors Paris petite couronne.

Dates et délais d'accès :

Les formations étant organisées en intra, les dates de réalisation sont déterminées d'un commun accord entre l'IDP et son client. En général, il faut deux à trois semaines pour monter une formation, mais ce délai peut varier en fonction de plusieurs critères, notamment la période de l'année.

Une fois les dates de la formation déterminées, les modalités de participation et les délais d'accès sont déterminés par l'employeur des stagiaires.

Contact et référent pédagogique :

Raymond Taube (06.60.46.45.45 / raymond.taube@idp-formation.com)